



Centre de Formation
par l'Apprentissage



Association pour la Formation
Professionnelle Continue

FICHE DE CANDIDATURE

CONTRAT D'APPRENTISSAGE AIDE SOIGNANT

UFA – Institut de formation de

APPRENTI

NOM :

Prénoms :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

.....

N° Tél : Portable :

Adresse Courriel :

N° NIR (Numéro d'inscription au répertoire / Numéro de sécurité sociale) :

.....

Vos déplacements :

Véhicule personnel

Transport en commun : *Précisez le type de transport :*

Bus Tramway Autre :

Avez-vous déjà un établissement employeur ? *Si oui, nom et adresse de l'établissement*

.....

.....

La fiche d'inscription doit nous être retournée avec un CV à jour et une lettre de motivation pour la formation par la voie de l'apprentissage

Cadre réglementaire : Arrêté du 12 avril 2021 portant diverses modifications relatives aux conditions d'accès aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture :

Art. 10 nouveau.-I.-Les personnes ayant déjà été sélectionnées à l'issue d'un entretien avec un employeur pour un contrat d'apprentissage (...), sollicitent une inscription auprès d'un institut de formation de leur choix, habilité à délivrer des actions de formation par apprentissage au sens de et autorisé par le président du conseil régional

« Le directeur de l'institut de formation concerné procède à leur admission directe en formation, au regard des documents suivants décrivant la situation du futur apprenti :

« 1° Une copie de la pièce d'identité de l'apprenti ;

« 2° Une lettre de motivation avec description du projet professionnel de l'apprenti ;

« 3° Un curriculum vitae de l'apprenti ;

« 4° Une copie du contrat d'apprentissage signé ou tout document justifiant de l'effectivité des démarches réalisées en vue de la signature imminente du contrat d'apprentissage.

« Le déroulement de la formation des apprentis est défini dans les textes régissant la certification visée.

« II.-En l'absence de validité d'un contrat d'apprentissage, les candidats sont soumis à l'épreuve de sélection prévue à l'article 2 et admis en formation sur la base des articles 3 et 5 du présent arrêté.

- ➔ Vous avez trouvé un employeur : le dossier est transmis à l'IFAS et au CFA

- ➔ Vous n'avez pas encore d'employeur : Inscrivez-vous à la sélection pour l'entrée en IFAS : Vérifier la date de dépôt du dossier d'inscription sur le site de l'IFAS